Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 4

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

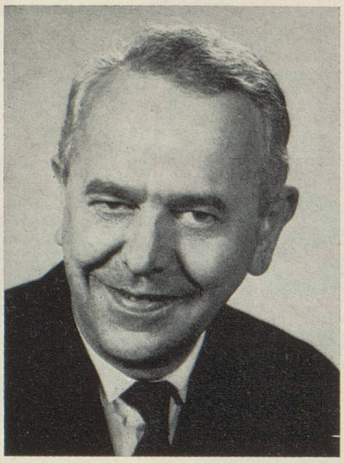

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

La session dite de printemps des Chambres fédérales revêt généralement une importance particulière. Les beaux jours s'annoncent, mais aussi reviennent les problèmes restés en suspens vers la fin de l'an qui s'en est allé, dans l'euphorie des fêtes et dans la torpeur qui les suit. Il faut cependant reprendre le collier, se remettre à l'ouvrage politique et attaquer enfin de front des questions qui ne se résolvent en définitive pas toutes seules.

Toujours l'inflation

Par bonheur, l'hiver n'a pas été trop rude. Il a donc ménagé les réserves d'huiles de chauffage, dont les prix grimpants faisaient peur. Les automobilistes ont roulé un peu moins que d'habitude. La neige est apparue un peu tard. Toutes raisons qui ont contribué à freiner la conjoncture, comme disent les spécialistes.

Il n'en reste pas moins que la situation économico-financière continue à inquiéter aussi bien les autorités que le public. Jusqu'ici, c'était surtout le Gouvernement qui cherchait des solutions pour que les affaires tournent un peu mieux rond. Depuis quelques mois, ce sont de larges couches de la population qui se demandent de quoi demain sera fait. Les épargnants, les petits rentiers, les bénéficiaires de pensions de retraites modestes regardent avec angoisse vers un avenir peu engageant. Les prix augmentent dans tous les secteurs, alors que les ressources individuelles et collectives ne suivent pas le mouvement.

Sait-on par exemple que la Confédération a manqué de liquidités en ce début d'année 1974 et qu'elle a dû solliciter l'appui de la Banque nationale pour trouver les fonds nécessaires à la paie des fonctionnaires ? Sait-on que plusieurs emprunts lancés par des institutions publiques n'ont pas pu être couverts, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps ? On semble ne plus avoir confiance dans le franc suisse ; il est mal rémunéré quand on le place en valeurs à revenus fixes comme les obligations des sociétés ou les bons de caisse ; il l'est encore moins si on le laisse sur des carnets d'épargne. On le voit donc filer à l'étranger, où le marché de l'argent est plus attractif.

On assiste en outre à une fuite vers les valeurs dites réelles, et notamment vers l'or, en lingots ou en pièces. C'est ainsi que notre fameux « Vreneli » de 20 F-or a coté jusqu'à 200 F. Ceux qui en ont acheté il y a quelques années entre 38 et 40 F ont fait une bonne affaire... Il faut relever que cette grimpée du prix de l'or n'est pas essentiellement le fait de spéculateurs ou de spécialistes. On a vu des gens simples se presser aux guichets des banques pour y changer leurs carnets en « jaunets » qu'ils enfouiront sous les piles de draps. On assiste donc à une stérilisation de l'argent, alors qu'il faudrait, en bonne logique et comme dans les circonstances normales, le mettre à la disposition de l'économie, et notamment des instituts spécialisés dans l'octroi de crédits immobiliers. Qui va rétablir la confiance, et par quels moyens ?

Modifier la fiscalité

On s'efforce depuis de très longues années d'arriver à une harmonisation des régimes fiscaux à l'échelon des communes, des cantons et de la Confédération. Il y a en Suisse, on le sait, des « paradis fiscaux » particulièrement accueillants aux sociétés holding. Fortunes et revenus sont taxés avec mesure, ce qui constitue un manque à gagner pour d'autres régions du pays apparemment moins généreuses à l'égard du contribuable. On voudrait arriver à un système de taxation uniforme, assorti d'une péréquation permettant de procéder à une redistribution de l'ensemble des sommes perçues par le fisc. C'est peut-être illusoire, car les communautés publiques sont aussi égoïstes que les individus. Néanmoins, on vient de mettre en consultation un vaste projet de révision gé-

nérale des systèmes fiscaux. On se demande bien quels sont les cantons et les communes qui accepteront de se faire harakiri ?

De toute façon, il faudra bien trouver une nouvelle manière de percevoir les impôts indirects à la consommation. La Suisse a maintenant passé des accords avec les Communautés européennes, tout en restant fidèle à l'Association européenne de libre-échange. De ces deux faits, elle voit les ressources qu'elle tirait des prélèvements douaniers diminuer. On devra fatalement en arriver à instaurer la taxe à la valeur ajoutée, la TVA, que connaissent bien nos compatriotes établis en France. Cela provoquera une révolution de nos mœurs économiques. Mais il faut bien se persuader que l'impôt indirect, qu'il s'agisse de la TVA ou de l'actuel impôt sur le chiffre d'affaire, ICHA, est en définitive l'impôt le plus équitable puisqu'il frappe chacun selon ses dépenses et ses moyens, étant entendu que les marchandises de première nécessité, aliments de base, médicaments, livres et publications, sont entièrement ou partiellement dispensés de taxes.

Il faudra aussi revoir l'imposition des carnets d'épargne. Il existait naguère un régime privilégié pour les petits carnets d'épargne. On ne pourra, à la longue, ne pas rétablir ce privilège, mais en élevant notablement les sommes exemptes de taxes puisque la puissance d'achat du franc suisse a considérablement diminué. Le chroniqueur s'excuse de tant parler de sous, grands ou petits, mais les problèmes financiers sont actuellement à la pointe de l'actualité helvétique. Ou devrait-on dire à nouveau « point d'argent, point de Suisse », à quoi répondait un officier au service étranger à un noble qui l'en narguait, assurant que lui se battait pour l'honneur et point pour l'argent : « Monsieur le marquis, chacun se bat pour ce qui manque... ».

Droits de l'homme

Mais la politique n'est pas seulement une question de sordides intérêts matériels. La Suisse — Genève plus spécialement — abrite une conférence diplomatique visant à apporter des compléments aux Conventions de la Croix-Rouge pour la protection des victimes de la guerre. On sait que la Confédération est dépositaire — ou notaire si l'on veut — de ces Conventions. Elle a donc convoqué les Etats signataires à examiner des propositions de perfectionnement établies essentiellement par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), institution uniquement suisse et véritable « inventeur » du droit humanitaire international. On s'est rendu compte que, à notre époque, les conflits armés ont pris des formes nouvelles. Ils ne se déroulent plus uniquement entre Etats, mais à l'intérieur même des Etats (guerres civiles) et se présentent souvent sous l'espèce de mouvements de libération. Les exemples sont présents à toutes les mémoires. Or, la protection des individus entraînés dans ces conflits d'un nouveau genre n'est pas codifiée, n'est pas assurée par des engagements souscrits au niveau international. C'est donc pour tenter d'instaurer une protection supplémentaire pour les populations civiles, pour les prisonniers politiques, que l'on est présentement réuni à Genève.

Cette ville héberge aussi la Conférence européenne de sécurité. La Suisse y a fait des propositions concernant l'instauration d'un système d'arbitrage obligatoire et automatique en cas de différend. Sa proposition a été accueillie avec politesse, mais sans enthousiasme. Qui imagine que des puissances comme l'U.R.S.S. ou les U.S.A. vont se prêter à une procédure d'arbitrage obligatoire, alors qu'elles ne se gênent point d'esquiver le recours au Tribunal international de La Haye quand elles jugent que c'est de leur intérêt ?

Mais l'arbitrage et le respect du droit représentent de sérieuses garanties pour la survie du petit Etat. La Suisse a donc raison d'y insister. Elle prêche d'exemple au reste puisqu'elle vient de ratifier la Convention européenne des droits de l'homme, établie sous l'égide du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle a cependant fait une réserve concernant des législations cantonales (essentiellement celles de Berne et de Vaud) qui connaissent encore l'institution de l'internement administratif. La réserve est mineure. Mais la ratification suisse n'aurait pas pu intervenir aussi longtemps que les femmes ne jouissaient pas de la plénitude des droits politiques en Suisse (droit de vote et d'éligibilité) ou que subsistaient les articles d'exception frappant l'Ordre des Jésuites et les couvents. Ces temps sont heureusement révolus.

Hôtel des Sources ***

VITTEL (Vosges)

Tél. (4 lignes) : **08.14.76**

130 chambres tout confort
Cuisine soignée - Jardin ombragé
2 salles pour conférences
de 15-60 et 80-120 personnes
Grande Réception et Cocktails
Séminaires
Saison : 1-5 - 20-9
Service et accueil traditionnels

MAXI-GRILL

Toutes les grillades au feu de bois et ses chambres *** 1-3 au 1-12

M. Th. SCHWARZ
M. et Mme Rob. SCHWARZ
(Propriétaires - Directeurs Suisses depuis 1910)